

SAMEDI À SAINT-CLOUD

Les 3 ans mâles et femelles lancent leur saison

LIRE EN PAGE 3

VENDREDI 11 MARS 2016 - N°23940 - 2 € EDITION NATIONALE

LE TURF

PARIEZ EN LIGNE SUR NOTRE SITE LETURF.fr



Photo : Jean-Charles Briens

PROGRAMME

SAMEDI

Quinté SAINT-CLOUD
R1 13h30 p.4 à 7

CAEN
R3 11h55 p.8 à 17

LE CROISÉ-LAROCHE
R4 16h35 p.18 à 21

AUTRES RÉUNIONS

▶ Avenches R2 11H30 (p.7)

▶ Chile R5 17H45 (ce soir sur internet)

www.paris-turf.com/courses/les-courses-du-jour

AUJOURD'HUI

R1 FONTAINEBLEAU P.2

R3 CORDEMAIS P.2

R6 CAGNES-SUR-MER P.2

TIRELIRE 3.050.000 €

Hier Quinté À CHANTILLY

1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e
9	13	7	2	12

Ordre : 16.165,80 € pour 2 €

PLAT

Romain Le Dren-Doleuze gagne au tribunal

L'ancien jockey Romain Le Dren-Doleuze s'était vu retirer son autorisation d'entraîner à la suite d'une demande du Ministère de l'Intérieur, décision appliquée en octobre dernier par France Galop. Le professionnel, qui a toujours clamé son innocence, avait déposé, par l'intermédiaire de son avocate, Florence Godillière, une requête en annulation devant le tribunal administratif de Caen contre le Ministère de l'Intérieur. La plaidoirie de la défense a fait mouche : jeudi, le tribunal a annulé la demande de retrait des agréments. France Galop a réagi immédiatement en autorisant de nouveau Romain Le Dren-Doleuze à exercer son métier d'entraîneur. Celui-ci percevra 1.500 € de dommages et intérêts. ■ AGENCE TIP

CÔTÉ PISTES

Max la Fripouille : "La découverte" en or

Lauréat du quinté de jeudi à Chantilly à 12/1, le pensionnaire de Rodolphe Collet était "La découverte" dans notre rubrique "Repéré pour vous" à la Une de notre cahier Quinté+.

J-2 CRITÉRIUM DE VITESSE DE LA CÔTE D'AZUR (GROUPE I)

oko s'élancera en dehors